

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

Séance du 28 janvier 2021

Date de convocation : 21 janvier 2021  
Date d'affichage : 21 janvier 2021

NOMBRE DE MEMBRES :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 22  
Nombre de voix exprimé : 40

L'an deux mille vingt et un et le vingt-huit janvier,

À dix-huit heures et quarante minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

**Présents** : Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Pierre AUZOIS, François BONNET, Jean-Luc BOREL, Jean-Marc BRABANT, , Alain DE VILLEBONNE, Rose-Marie DUMONTIER, Mylène GARCIN, Alain GOUIRAND, Alain GUEYDON, Marc JAUBERT, Geneviève JEAN, Samantha KHALIZOFF, Franck LAROCHE, Eve MAUREL, Karine MOURET, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND, Gregory RISBOURG, Jean-Louis ROBERT, Nicolas SALERNO, Catherine SERRA.

**Procurations de** : Emilie BASTIE à Jean-Marc BRABANT, Romain BRETE à Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Géraud DE SABRAN PONTEVES à Mylène GARCIN, Mariane DOMEIZEL à Rose-Marie DUMONTIER, Marc DUVAL à Jean-Marc BRABANT, Philippe EGG à Alain GUEYDON, Josiane GIRAUDON à Catherine SERRA, Valérie GRANGE à Marc JAUBERT, Nathalie LE BOUC à Alain GOUIRAND, Jean-François LOVISOLÒ à Jean-Luc BOREL, Brigitte MARGAILLAN à François BONNET, Séverine MAUGAN-CURNIER à Nicolas SALERNO, Josiane PANATTONI à Jacques NATTA, Michel PARTAGE à Béatrice PAUMIER-LALLEMAND, Joëlle RICHAUD à Franck LAROCHE, Richard ROUZET à Catherine SERRA, Michel SIMOS à Samantha KHALIZOFF, Bernadette VITALE à Robert TCHOBDRÉNOVITCH,

**Absents et excusés** : Anne-Marie DAUPHIN,

Madame Eve MAUREL est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-009  
SMACL Assurances  
Avenant assurance flotte automobile

Rapporteur : Robert TCHOBDRÉNOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1414-1 et suivants ;  
Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, applicable au marché ;  
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016, applicable au marché ;  
Vu la délibération n°2017-081 du 23 novembre 2017 attribuant les marchés d'assurance ;  
Vu le marché "assurance du parc automobile" signé le 21 décembre 2017 avec SMACL Assurances ;  
Vu le projet d'avenant ;

Considérant ce qui suit :

COTELUB a signé un contrat de quatre ans, après procédure d'appel d'offres, avec SMACL Assurances pour assurer sa flotte automobile. Ce contrat a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et s'achève le 31 décembre 2021.

Le parc automobile de COTELUB ayant évolué au cours de l'année 2020, la SMACL propose un avenant afin de tenir compte de cette modification.

Le contrat initial prévoit cette modification ; en effet, la cotisation définitive est évaluée chaque fin d'année afin de prendre en compte des fluctuations de l'assiette intervenue en cours d'année.

La modification en question est de 941,56 € HT, soit 1 175,24 € TTC.

Elle correspond à une augmentation inférieure à 5% du montant du marché et ne nécessite pas l'avis de la commission d'appel d'offres.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- D'approuver l'avenant avec SMACL Assurances,
- De l'autoriser à le signer ;
- De l'autoriser à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **Approuve** l'avenant avec SMACL Assurances ;
- **Autorise** Monsieur le Président à le signer ;
- **Autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par : 40 voix pour

Unanimité des voix exprimées

Robert TCHOBDRONOVTCH  
Président

